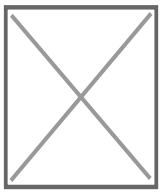
mars 2011

CFQ - Mission

La mission de la Confédération Française de la Quincaillerie



La Confédération Française de la Quincaillerie (C.F.Q.) assure la cohésion de l'action syndicale au plan national et veille à la sauvegarde des intérêts des distributeurs de quincaillerie, fournitures techniques pour le bâtiment, l'industrie et l'équipement de l'habitat.

Fondée en 1946, la C.F.Q., organisation professionnelle nationale composée d'Unions Régionales, a pour missions de représenter, conseiller, informer, promouvoir et soutenir les entreprises de la distribution de quincaillerie, fournitures techniques pour le bâtiment, l'industrie et l'équipement de l'habitat (grossistes et détaillants).

La C.F.Q. et ses Unions Régionales rassemblent des entreprises indépendantes, des adhérents de groupements d'achats et des filiales de groupes de tailles diverses.

Parmi ses nombreuses missions, la C.F.Q. assure une veille réglementaire permanente et mène auprès des pouvoirs publics des actions de défense des intérêts de ses adhérents, en partenariat avec d'autres organisations patronales regroupées au sein du CdCF (Conseil du Commerce de France), de la CGI (Confédération du commerce interentreprises), de la CGPME, ...

Exemples : accords dérogatoires aux délais de paiement – LME, sensibilisation au risque routier, …

Elle initie également la politique sociale de la branche. En effet, elle négocie au nom de toutes les entreprises de la branche « Quincaillerie » (soit environ 2 500 entreprises et 25 000 salariés) les Conventions collectives nationales de la profession (3311).

La C.F.Q. est membre de l'IHA (International Federation of Hardware and Housewares Associations), lieu d'échanges international de la Profession.